

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 5 novembre 2012, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le Conseil au complet sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard.

Sont également présents :

Le directeur général adjoint M. Martin Houde ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

12-11-1006 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 5 novembre 2012 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

- 4.12 Programme AccèsLogis Québec / Société d'habitation abordable de Vaudreuil-Soulanges / Contribution du milieu / Modification de la résolution 12-10-880
- 4.13 Programme AccèsLogis Québec / Société d'habitation abordable de Vaudreuil-Soulanges / Cession de terrain / Modification de la résolution 12-10-881
- 14.4 Programme d'infrastructures Québec-Municipalités / Demande d'aide financière / Raccordement du réseau d'aqueduc du secteur Domaine-en-haut / Autorisation de signature

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Séance ordinaire du 15 octobre 2012 et séance extraordinaire du 29 octobre 2012

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

- 4.2 Rapport du maire sur la situation financière de la Ville
- 4.3 Calendrier des séances du Conseil pour l'année 2013
- 4.4 Dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière 2013-2014-2015
- 4.5 Club de natation les Citadins / Nage-o-thon / Commandite
- 4.7 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Souper de Noël 2012 / Achat de billets
- 4.10 Chambre de commerce et d'industrie Vaudreuil-Dorion / Souper-conférence / Achat de billets

- 4.12 Programme AccèsLogis Québec / Société d'habitation abordable de Vaudreuil-Soulanges / Contribution du milieu / Modification de la résolution 12-10-880
- 4.13 Programme AccèsLogis Québec / Société d'habitation abordable de Vaudreuil-Soulanges / Cession de terrain / Modification de la résolution 12-10-881

5. GREFFE

- 5.3 Fondation du CSSS de Vaudreuil-Soulanges / Salon des vins / Convention d'utilisation de la glace Dorion
- 5.4 Commission municipale du Québec / Avis de consultation / Exemption de taxes foncières / Parrainage civique de Vaudreuil-Soulanges / 26, rue Allen

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Dépôt de la liste des comptes
- 6.2 Prolongation de bail / 2555, rue Dutrisac
- 6.3 États des revenus et dépenses / 2^e semestre 2012
- 6.4 Nomination du vérificateur externe / Exercice financier 2012
- 6.5 Gestion du Centre multisports
- 6.6 Transfert de soldes disponibles sur règlements d'emprunt

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Service des travaux publics / Nomination / Directeur par intérim
- 7.2 Service des travaux publics / Nomination / Chef de division – Entretien des infrastructures par intérim
- 7.3 Service des travaux publics / Nomination / Contremaître – Parcs et espaces verts par intérim
- 7.4 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Départ à la retraite / Inspecteur à la réglementation
- 7.5 Service de sécurité incendie / Nominations / Lieutenants éligibles
- 7.6 Service de sécurité incendie / Nomination / Lieutenant
- 7.7 Service de la trésorerie / Prolongation d'embauche temporaire / Commis aux comptes à payer
- 7.8 Service de la trésorerie / Confirmation de poste / Commis à la taxation/perception
- 7.9 Service de la trésorerie / Embauche temporaire / Agente de bureau 2
- 7.10 Service des loisirs et de la vie communautaire / Nomination / Directrice par intérim

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Club de gymnastique Gymini / Inscriptions 2011-2012 / Aide financière
- 11.2 Association de soccer Dorion-Vaudreuil / Inscriptions 2011 / Aide financière
- 11.3 Contrat de location / Centre multisports / Autorisation de signature

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-60 / Aménagement et entretien des patinoires extérieures – secteur Dorion
- 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-61 / Aménagement et entretien des patinoires extérieures – secteur Vaudreuil

- 13.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-62 / Aménagement et entretien d'un anneau de glace au parc de la Maison Valois
- 13.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-63 / Déneigement du stationnement de la caserne Séguin, de puits, de ruelles et de bornes d'incendie du secteur éloigné
- 13.5 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-64 / Déneigement des stationnements du Centre multisports
- 13.6 Circulation / Interdiction de stationnement / Rue Marquis
- 13.7 Circulation / Interdiction d'arrêt et de stationnement / Secteur de l'école de l'Hymne-au-Printemps

14. EAUX

- 14.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-57 / Services professionnels d'architecture / Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration
- 14.3 Ratification / Levée de l'interdiction partielle d'utilisation extérieure de l'eau potable
- 14.4 Programme d'infrastructures Québec-Municipalités / Demande d'aide financière / Raccordement du réseau d'aqueduc du secteur Domaine-en-haut / Autorisation de signature

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.1 Choix des professionnels / Règlement n° 1654 / Protocole d'entente / Travaux de réaménagement géométrique de l'intersection de l'autoroute 20 (boulevard Harwood) et de la route 338 (route de Lotbinière) y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes
- 15.2 Ordres de changement n^{os} 52 à 68 et 70 / Construction du Centre multisports / Règlement n° 1601
- 15.3 Ordre de changement n° 6 / Démolition de la caserne sur la rue Jeannotte et construction d'un stationnement pour l'aréna / Règlement n° 1610
- 15.4 Ordre de changement n° 1 / Travaux de réhabilitation du réseau routier 2012 – rue Forbes
- 15.5 Ordres de changement n^{os} 1 et 2 / Pavage, bordures, éclairage et travaux connexes des rues Vivaldi, Bellini et Verdi / Règlement n° 1634
- 15.6 Acquisition / Lots 4 712 153, 4 712 121 et 4 712 155 / Rue Strauss, passage piétonnier et parc / Officialisation des arrêts obligatoires
- 15.7 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Préparation d'un plan directeur / Aménagement des fossés et/ou tranchée drainante / Route de Lotbinière, montée de la Côte-Double, rues Asselin, Bellerive, Meloche et Rousseau / Abrogation de la résolution 12-07-665

16. URBANISME

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 10 octobre 2012
- 16.2 PIIA / 3150, boulevard de la Gare, local 150 / Modification au concept d'affichage / Zone C3-356 / CCU n° 12-10-172
- 16.3 PIIA / 1005, avenue André-Chartrand / Nouveau projet commercial / Zone C2-415 / CCU n° 12-10-173
- 16.4 PIIA / 52, avenue Saint-Jean-Baptiste (élément d'intérêt patrimonial) / Modification du porche avant / Zone H1-713 / CCU n° 12-10-175
- 16.5 PIIA / 111, avenue du Club (aire de protection de la Maison Trestler) / Ajout d'un étage au-dessus du solarium situé en cour arrière / Zone H1-532 / CCU n° 12-10-176
- 16.6 PIIA / 175, avenue du Club / Agrandissement de la résidence en cour arrière et réfection de la galerie en cour avant / Zone H1-532 / CCU n° 12-10-177
- 16.7 PIIA / 46, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Nouvelle enseigne / Zone C3-301 / CCU n° 12-10-178

- 16.8 PIIA / 253, boulevard Harwood / Modification au concept architectural de la nouvelle construction commerciale / Zone C2-756 / CCU n° 12-10-179
- 16.12 Cession de parc / Groupe N.A.M. inc. / Lot 4 631 972 / Secteur Grands compositeurs

17. ENVIRONNEMENT

18. RÉGLEMENTATION

- 18.1 Adoption de projet / Règlement n° 1270-41 / Modification des dispositions relatives au Programme particulier d'urbanisme (PPU) / Divers lots visés / Secteur Fief-Choisy à l'est de l'autoroute 40
- 18.2 Avis de motion / Règlement n° 1270-41 / Modification des dispositions relatives au Programme particulier d'urbanisme (PPU) / Divers lots visés / Secteur Fief-Choisy à l'est de l'autoroute 40
- 18.3 Adoption de projet / Règlement n° 1272-01 / Modification du délai de validité d'une dérogation mineure
- 18.4 Avis de motion / Règlement n° 1272-01 / Modification du délai de validité d'une dérogation mineure
- 18.5 Adoption de projet / Règlement n° 1274-12 / Permis et certificats / Modification / Index terminologique, amendes et certificats d'occupation
- 18.6 Avis de motion / Règlement n° 1274-12 / Permis et certificats / Modification / Index terminologique, amendes et certificats d'occupation
- 18.9 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-172 / Remplacement des grilles des usages et normes des zones H1-909, H1-913 et H1-914 / Secteur Fief-Choisy
- 18.10 Avis de motion / Règlement n° 1275-172 / Remplacement des grilles des usages et normes des zones H1-909, H1-913 et H1-914 / Secteur Fief-Choisy
- 18.11 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-173 / Modification / Dispositions prévues à la grille H1-910 / Développement de projet d'ensemble / Alimentation publique en eau potable / Secteur Fief-Choisy
- 18.12 Avis de motion / Règlement n° 1275-173 / Modification / Dispositions prévues à la grille H1-910 / Développement de projet d'ensemble / Alimentation publique en eau potable / Secteur Fief-Choisy
- 18.13 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-175 / Modification de la grille des usages et normes de la zone I3-831 / Secteur montée Labossière et Cité-des-Jeunes
- 18.14 Avis de motion / Règlement n° 1275-175 / Modification de la grille des usages et normes de la zone I3-831 / Secteur montée Labossière et Cité-des-Jeunes
- 18.15 Adoption de projet / Règlement n° 1276-06 / Construction / Modification / Empattement et fondation, soupape de retenue et poêles à bois
- 18.16 Avis de motion / Règlement n° 1276-06 / Construction / Modification / Empattement et fondation, soupape de retenue et poêles à bois
- 18.17 Adoption de projet / Règlement n° 1277-17 / Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Insertion à l'article 1.1.2 du numéro de zone C2-756 / Secteur Harwood et de Lotbinière
- 18.18 Avis de motion / Règlement n° 1277-17 / Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Insertion à l'article 1.1.2 du numéro de zone C2-756 / Secteur Harwood et de Lotbinière
- 18.19 Présentation de projet / Règlement n° 1655 / Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
- 18.20 Avis de motion / Règlement n° 1655 / Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
- 18.21 Adoption / Règlement n° 1654 / Protocole d'entente / S.E.C. Immeubles Marché Dorion / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de réaménagement géométrique de l'intersection de l'autoroute 20 (boulevard Harwood) et de la route 338 (route de Lotbinière) incluant les travaux connexes

18.22 Retrait / Règlement n° 1626 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Construction d'un pont au-dessus de la rivière Quinchien / Travaux de voirie, d'aqueduc, d'égout pluvial et d'éclairage et travaux connexes sur l'avenue André-Chartrand entre l'extrémité sud et le boulevard de la Cité-des-Jeunes

19. DIRECTION GÉNÉRALE

19.1 Autorisation de la direction générale

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

12-11-1007 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2012 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 29 octobre 2012 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

12-11-1008 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

12-11-1009 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

Conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire, M. Guy Pilon, fait rapport de la situation financière de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit accepté le dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Ville et de la liste des contrats comportant une dépense de plus de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$);

QUE le texte du rapport du maire soit publié dans l'édition du 10 novembre 2012 du journal Première Édition.

« ADOPTÉE »

12-11-1010 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2013

CONSIDÉRANT l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoyant l'adoption du calendrier des séances du Conseil;

CONSIDÉRANT le Règlement concernant les procédures des séances du Conseil (Règlement n° 1000) en vigueur;

CONSIDÉRANT que des élections municipales seront tenues le 3 novembre 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE les séances ordinaires du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, pour l'année 2013, soient tenues à 19 h 30 aux jours suivants :

- | | | | |
|--------------|------------|----------------|---------------|
| - 21 janvier | - 2 avril | - 17 juin | - 2 octobre |
| - 4 février | - 15 avril | - 2 juillet | - 11 novembre |
| - 18 février | - 6 mai | - 5 août | - 25 novembre |
| - 4 mars | - 21 mai | - 3 septembre | - 9 décembre |
| - 18 mars | - 3 juin | - 16 septembre | |

« ADOPTÉE »

12-11-1011 DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2013-2014-2015

Le Conseil municipal prend acte du dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière pour les exercices financiers 2013-2014-2015 par la firme Évimbec ltée pour une valeur totale de quatre milliards cinq cent cinquante-neuf millions deux mille six cents dollars (4 559 002 600 \$), dont une valeur imposable de quatre milliards trois cent trente-trois millions neuf mille deux cents dollars (4 333 009 200 \$).

12-11-1012 CLUB DE NATATION LES CITADINS / NAGE-O-THON / COMMANDITE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le club de natation les Citadins dans le cadre de la tenue d'un nage-o-thon organisé dans le but d'amasser des fonds pour financer les frais générés par les entraînements et les compétitions;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de trois cents dollars (300 \$) soit versé au club de natation les Citadins à titre de commandite or dans le cadre de la tenue d'un nage-o-thon les 1^{er} et 4 novembre 2012;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-11-1013 MUSÉE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES / SOUPER DE NOËL 2012 / ACHAT DE BILLETS

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au souper de Noël organisé par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de six (6) billets au montant de trente-cinq dollars (35 \$) chacun pour le souper de Noël organisé par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 5 décembre 2012;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-11-1014 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE VAUDREUIL-DORION / SOUPER-CONFÉRENCE / ACHAT DE BILLETS

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au « Souper du maire de Vaudreuil-Dorion » organisé par la Chambre de commerce et d'industrie Vaudreuil-Dorion dans le cadre de son 25^e anniversaire;

CONSIDÉRANT que le maire et la directrice générale y seront présents en tant que conférenciers;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de huit (8) billets au montant de cent vingt-cinq dollars (125 \$) chacun, taxes applicables non comprises, pour le souper-conférence organisé par la Chambre de commerce et d'industrie Vaudreuil-Dorion qui se tiendra le 7 novembre 2012;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-11-1015 PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC / SOCIÉTÉ D'HABITATION ABORDABLE DE VAUDREUIL-SOULANGES / CONTRIBUTION DU MILIEU / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 12-10-880

CONSIDÉRANT la résolution 12-10-880 adoptée à la séance du 1^{er} octobre 2012;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'en modifier le contenu afin d'y ajouter des précisions supplémentaires;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la résolution 12-10-880 soit modifiée en y remplaçant le deuxième considérant par le suivant :

« CONSIDÉRANT que Société d'habitation abordable de Vaudreuil-Soulanges désire réaliser un projet de deux (2) bâtiments totalisant un maximum de cinquante (50) logements dans le cadre du programme de logement communautaire AccèsLogis Québec - volet 1 mis en œuvre par la Société d'habitation du Québec (SHQ) »;

ET QUE soit ajouté le considérant suivant :

« CONSIDÉRANT que ces deux (2) bâtiments seront bâtis en deux (2) phases pour un total de cinquante (50) logements ».

« ADOPTÉE »

12-11-1016 PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC / SOCIÉTÉ D'HABITATION ABORDABLE DE VAUDREUIL-SOULANGES / CESSION DE TERRAIN / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 12-10-881

CONSIDÉRANT la résolution 12-10-881 adoptée à la séance du 1^{er} octobre 2012;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'en modifier le contenu afin d'y ajouter des précisions supplémentaires;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la résolution 12-10-881 soit modifiée en y remplaçant le deuxième considérant par le suivant :

« CONSIDÉRANT que Société d'habitation abordable de Vaudreuil-Soulanges désire réaliser un projet de deux (2) bâtiments totalisant un maximum de cinquante (50) logements dans le cadre du programme de logement communautaire AccèsLogis Québec - volet 1 mis en œuvre par la Société d'habitation du Québec (SHQ) »;

ET QUE soit ajouté le considérant suivant :

« CONSIDÉRANT que ces deux (2) bâtiments seront bâtis en deux (2) phases pour un total de cinquante (50) logements ».

« ADOPTÉE »

**12-11-1017 FONDATION DU CSSS DE VAUDREUIL-SOULANGES / SALON DES VINS /
CONVENTION D'UTILISATION DE LA GLACE DORION**

ATTENDU que la Fondation du CSSS de Vaudreuil-Soulanges a organisé depuis 2010 un salon des vins dans les locaux de l'aréna de Vaudreuil-Dorion afin de favoriser la réalisation du futur centre hospitalier de Vaudreuil-Soulanges;

ATTENDU que la Fondation a fourni, en contrepartie de l'utilisation de l'aréna pour la présentation du Salon des vins 2010 et pour les neuf années subséquentes, des biens meubles d'une valeur de trente mille dollars (30 000 \$) consistant en des rideaux de scène permettant de masquer les gradins lors de la tenue de spectacle ou autres événements ainsi que d'autres équipements destinés aux mêmes fins;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de concrétiser par un protocole d'entente l'utilisation de la glace Dorion, par la Fondation, aux fins de la présentation de son salon des vins;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente pour l'utilisation de la glace Dorion au bénéfice de la Fondation du CSSS de Vaudreuil-Soulanges, et ce, pour les années 2010 à 2020 ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**12-11-1018 COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC / AVIS DE CONSULTATION /
EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES / PARRAINAGE CIVIQUE DE VAUDREUIL-
SOULANGES / 26, RUE ALLEN**

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale doit consulter la Ville avant de se prononcer sur une demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxes foncières;

CONSIDÉRANT que l'organisme Parrainage civique de Vaudreuil-Soulanges demande d'être reconnu pour fins d'exemption de taxes foncières;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion informe la Commission municipale du Québec qu'il ne s'objecte pas à la demande.

« ADOPTÉE »

12-11-1019 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des comptes présentée par le trésorier le 5 novembre 2012 totalisant un montant d'un million cinq cent sept mille quatre-vingt-un dollars et dix-neuf cents (1 507 081,19 \$).

12-11-1020 PROLONGATION DE BAIL / 2555, RUE DUTRISAC

CONSIDÉRANT la résolution 10-06-455 autorisant la conclusion d'un bail d'une durée de trois (3) ans avec une option de renouvellement également de trois (3) ans au terme de la première période;

CONSIDÉRANT que ce renouvellement se fait aux mêmes termes et conditions que le bail actuel à l'exception du loyer de base qui serait augmenté annuellement selon l'Indice des prix à la consommation pour la région de Montréal et de l'option de prolongation qui n'en ferait plus partie;

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville pour les trois (3) prochaines années;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville avise le locateur Standard Life de son intention de prolonger le bail pour une période additionnelle de trois (3) ans se terminant le 30 avril 2016, le tout tel que prévu au bail actuel;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner suite à la présente;

(Budget 2013 et suivants).

« ADOPTÉE »

12-11-1021 ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES / 2^E SEMESTRE 2012

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose au Conseil un état comparatif des revenus et dépenses de la Ville dont la réalisation est prévue pour l'exercice 2012 et ceux qui ont été prévus par le budget 2012.

12-11-1022 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE / EXERCICE FINANCIER 2012

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville doit nommer un vérificateur externe pour, au plus, trois (3) exercices financiers;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler le mandat de Goudreau Poirier inc., comptables agréés;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit nommée la firme Goudreau Poirier inc., comptables agréés, à titre de vérificateur externe pour l'audit des états financiers 2012 de la Ville de Vaudreuil-Dorion selon les dispositions des lois applicables, et ce, pour un montant de vingt et un mille dollars (21 000 \$), taxes applicables non comprises, le tout selon l'offre de service reçue le 19 octobre 2012;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-11-1023 GESTION DU CENTRE MULTISPORTS

CONSIDÉRANT le protocole d'entente signé entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes en vertu de la résolution 12-01-010;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à confier la gestion du Centre multisports à Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT que Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes occupe le bâtiment depuis le 17 septembre 2012 et que celui-ci offre des services à la population depuis le 1^{er} octobre 2012;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confie officiellement la gestion du Centre multisports à Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes, et ce, rétroactivement au 1^{er} octobre 2012;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-11-1024 TRANSFERT DE SOLDES DISPONIBLES SUR RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise le transfert aux activités financières d'une partie des soldes disponibles des règlements ci-après énumérés pour le remboursement des échéances de l'année 2013 et en diminution de l'emprunt à effectuer au cours de l'année 2013 :

Règlements	Diminution du service de la dette 2013	Réduction de l'emprunt 2013
1422		9 107,63 \$
1433		3 419,08 \$
1439		6 006,36 \$
1458		23 070,43 \$
1462		7 860,55 \$
1472		1 599,31 \$
1482		4 660,85 \$
1483		7 831,13 \$
1484		7 131,43 \$
1424	2 963,70 \$	
1534	3 318,68 \$	
1555	4 204,62 \$	
1571	1 527,81 \$	
1589	8 548,70 \$	
1590	2 747,03 \$	
1615	1 870,88 \$	
1618	6 635,46 \$	
1619	6 390,02 \$	
Total :	38 206,90 \$	70 686,77 \$

« ADOPTÉE »

12-11-1025 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / NOMINATION / DIRECTEUR PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT la présentation de M. Martin Houde, directeur général adjoint, en date du 29 octobre 2012, en regard de la structure organisationnelle du Service des travaux publics et des postes à pourvoir;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Martin Houde, directeur général adjoint, à cette même date, quant à la nomination de M. Olivier Van Neste, chef de division – Entretien des infrastructures, au poste de directeur du Service des travaux publics par intérim;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville nomme M. Olivier Van Neste, chef de division – Entretien des infrastructures, au poste de directeur du Service des travaux publics par intérim, et ce, pour la période comprise entre le 19 novembre 2012 et le 8 mars 2013;

QU'il est entendu que durant cette période, M. Van Neste bénéficie d'un montant forfaitaire de deux cents dollars (200 \$) par semaine, le tout conformément à l'article 15.05 de l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-11-1026 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / NOMINATION / CHEF DE DIVISION – ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT la présentation de M. Martin Houde, directeur général adjoint, en date du 29 octobre 2012, en regard de la structure organisationnelle du Service des travaux publics et des postes à pourvoir;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Martin Houde, directeur général adjoint, à cette même date, quant à la nomination de M. Pierre-Luc Séguin, contremaître – Parcs et espaces verts, au poste de chef de division – Entretien des infrastructures par intérim;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville nomme M. Pierre-Luc Séguin, contremaître – Parcs et espaces verts, au poste de chef de division – Entretien des infrastructures par intérim, et ce, pour la période comprise entre le 19 novembre 2012 et le 8 mars 2013;

QU'il est entendu que durant cette période, M. Séguin bénéficie d'un montant forfaitaire de deux cents dollars (200 \$) par semaine, le tout conformément à l'article 15.05 de l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-11-1027 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / NOMINATION / CONTREMAÎTRE – PARCS ET ESPACES VERTS PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT la présentation de M. Martin Houde, directeur général adjoint, en date du 29 octobre 2012, en regard de la structure organisationnelle du Service des travaux publics et des postes à pourvoir;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Martin Houde, directeur général adjoint, à cette même date, quant à la nomination de M^{me} Katryne Delisle, préposée à l'horticulture, au poste de contremaître – Parcs et espaces verts par intérim;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville nomme M^{me} Katryne Delisle, préposée à l'horticulture, au poste de contremaître – Parcs et espaces verts par intérim, et ce, pour la période comprise entre le 19 novembre 2012 et le 8 mars 2013;

QU'il est entendu que durant cette période, M^{me} Delisle bénéficie d'un montant forfaitaire de deux cents dollars (200 \$) par semaine, le tout conformément à l'article 15.05 de l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-11-1028 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / DÉPART À LA RETRAITE / INSPECTEUR À LA RÉGLEMENTATION

CONSIDÉRANT la correspondance de M. André Cournoyer, inspecteur à la réglementation au sein de la division – Permis et inspections du Service du développement et de l'aménagement du territoire en date du 15 octobre 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le départ à la retraite de M. André Cournoyer, inspecteur à la réglementation au sein de la division – Permis et inspections du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, à compter du 31 janvier 2013;

QUE la Ville remercie M. Cournoyer pour le travail accompli au cours de ses années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

12-11-1029 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / NOMINATIONS / LIEUTENANTS ÉLIGIBLES

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 23 octobre 2012 dans le cadre du processus de sélection de deux (2) lieutenants éligibles;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'inscription de MM. Xavier Dontigny et Joé St-Denis à la liste des lieutenants éligibles à temps partiel, et ce, à compter du 6 novembre 2012;

QU'il est entendu que MM. Dontigny et St-Denis auront une période de probation de douze (12) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie, ou de son représentant, leur inscription sur la liste des lieutenants éligibles pourra être confirmée, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

ET QUE des félicitations soient adressées à MM. Dontigny et St-Denis;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-11-1030 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / NOMINATION / LIEUTENANT

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 23 octobre 2012 dans le cadre du processus de sélection d'un lieutenant à temps partiel;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville nomme M. Alain Normandeau au poste de lieutenant à temps partiel, et ce, à compter du 6 novembre 2012;

QU'il est entendu que M. Normandeau aura une période de probation de douze (12) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie, ou de son représentant, il pourra être confirmé dans son poste, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Normandeau;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-11-1031 SERVICE DE LA TRÉSORERIE / PROLONGATION D'EMBAUCHE TEMPORAIRE /
COMMIS AUX COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT l'absence indéterminée de M^{me} Diane Giguère, commis aux comptes à payer;

CONSIDÉRANT qu'à son retour au travail, M^{me} Giguère sera promue au poste de technicienne – Évaluation/taxation et qu'elle bénéficiera à ce titre d'une période d'essai de trois (3) mois;

CONSIDÉRANT les besoins en remplacement au poste de commis aux comptes à payer au sein de la division – Comptabilité et budget;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise la prolongation d'embauche temporaire de M^{me} Anne Dupont au poste de commis aux comptes à payer au sein de la division – Comptabilité et budget du Service de la trésorerie, dans le cadre d'un remplacement pour une absence indéterminée suivi d'un remplacement pour une période d'essai, et ce, selon les besoins du service et sans horaire fixe, à compter du 6 novembre 2012, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-11-1032 SERVICE DE LA TRÉSORERIE / CONFIRMATION DE POSTE / COMMIS À LA
TAXATION/PERCEPTION**

CONSIDÉRANT l'évaluation de rendement déposée au Service des ressources humaines le 23 octobre 2012 par M^{me} Diane Michelin, chef de division - Revenus du Service de la trésorerie;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M^{me} Audrey Houde dans son poste de commis à la taxation/perception au sein du Service de la trésorerie, et ce, à compter du 17 octobre 2012;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Houde.

« ADOPTÉE »

12-11-1033 SERVICE DE LA TRÉSORERIE / EMBAUCHE TEMPORAIRE / AGENTE DE BUREAU 2

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée le 23 octobre 2012 par M. Stéphane Dupont, chef de division – Comptabilité et budget;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Gylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Louise Desmarais au poste d'agente de bureau 2 au sein du Service de la trésorerie, et ce, selon les besoins du service et sans horaire fixe, pour la période comprise entre le 29 octobre 2012 et le 30 novembre 2012, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-11-1034 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / NOMINATION / DIRECTRICE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT l'absence du directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT la recommandation de M^{me} Manon Bernard, directrice générale;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville nomme M^{me} Catherine Boyer-Dandurand, chef de division – Animation et programmation, au poste de directrice du Service des loisirs et de la vie communautaire par intérim, à compter du 6 novembre 2012, et ce, jusqu'au retour du titulaire du poste;

QU'il est entendu que durant la période de remplacement, M^{me} Boyer-Dandurand bénéficie d'un montant forfaitaire de deux cents dollars (200 \$) par semaine, le tout conformément à l'article 15.05 de l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-11-1035 CLUB DE GYMNASTIQUE GYMINI / INSCRIPTIONS 2011-2012 / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande formulée par le Club de gymnastique Gymini à l'égard des inscriptions des résidents de Vaudreuil-Dorion pour les activités du club en 2011-2012;

CONSIDÉRANT que le Club de gymnastique Gymini a fourni au Service des loisirs et de la vie communautaire la liste des participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

CONSIDÉRANT la récurrence de la contribution de la Ville aux résidents participants à la gymnastique dans l'application de la politique de la Ville en matière d'activités de loisirs;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit versé au Club de gymnastique Gymini, à titre d'aide financière pour la saison 2011-2012, un montant maximum de vingt-trois mille deux cent soixante-dix dollars (23 270 \$) composé d'un montant de vingt-deux mille cent quatre-vingt-dix dollars (22 190 \$) représentant trente-cinq dollars (35 \$) par résident de Vaudreuil-Dorion inscrit aux activités du club ainsi que d'un montant de mille quatre-vingts dollars (1 080 \$) représentant soixante dollars (60 \$) par personne résidente inscrite au volet compétitif;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-11-1036 ASSOCIATION DE SOCCER DORION-VAUDREUIL / INSCRIPTIONS 2011 / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la politique de la Ville offrant une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité;

CONSIDÉRANT que l'Association de soccer Dorion-Vaudreuil a fourni au Service des loisirs et de la vie communautaire la liste des participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville verse à l'Association de soccer Dorion-Vaudreuil une somme maximale de trois mille neuf cent soixante-huit dollars (3 968 \$) pour les inscriptions de la saison 2011;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-11-1037 CONTRAT DE LOCATION / CENTRE MULTISPORTS / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville en plateaux sportifs pour l'organisation de ses activités récréatives;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure avec Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes, à titre de gestionnaire du Centre multisports, un contrat pour la location de cent trente-six (136) heures de plateaux sportifs, incluant la location des équipements, pour un montant total de neuf mille cent seize dollars et soixante-quatre cents (9 116,64 \$), taxes applicables non comprises, et ce, pour la période comprise entre le 12 novembre et le 15 décembre 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE M^{me} Catherine Boyer-Dandurand, directrice par intérim du Service des loisirs et de la vie communautaire, soit autorisée à signer ledit contrat de location;

QU'elle soit en outre autorisée à signer, avec Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes, tout autre contrat de même nature pour les périodes ultérieures dans la mesure où la dépense aura déjà été prévue au budget;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-701-50-970	(Centres communautaires)	8 500 \$
À :	02-701-52-970	(Terrains sportifs)	8 500 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-11-1038 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-60 / AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES – SECTEUR DORION

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'aménagement et l'entretien des patinoires extérieures – secteur Dorion, une (1) seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 23 octobre 2012 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-60;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Les Entreprises A. Théorêt inc., 259, rue Querbes, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 1J8, pour l'aménagement et l'entretien des patinoires extérieures – secteur Dorion, et ce, pour un montant de quarante-sept mille un dollars et soixante-dix-huit cents (47 001,78 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-60;

(Budget 2013).

« ADOPTÉE »

12-11-1039 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-61 / AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES – SECTEUR VAUDREUIL

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'aménagement et l'entretien des patinoires extérieures – secteur Vaudreuil, une (1) seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 23 octobre 2012 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-61;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Terrassement Théorêt inc., 1466, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1C8, pour l'aménagement et l'entretien des patinoires extérieures – secteur Vaudreuil, et ce, pour un montant de cinquante-quatre mille neuf cent cinquante-huit dollars et cinq cents (54 958,05 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-61;

(Budget 2013).

« ADOPTÉE »

12-11-1040 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-62 / AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN D'UN ANNEAU DE GLACE AU PARC DE LA MAISON VALOIS

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'aménagement et l'entretien d'un anneau de glace au parc de la Maison Valois, une (1) seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 23 octobre 2012 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-62;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Terrassement Théorêt inc., 1466, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1C8, pour l'aménagement et l'entretien d'un anneau de glace au parc de la Maison Valois, et ce, pour un montant de vingt-sept mille quatre cent vingt et un dollars et cinquante-trois cents (27 421,53 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-62;

(Budget 2013).

« ADOPTÉE »

12-11-1041 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-63 / DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE LA CASERNE SÉGUIN, DE PUIITS, DE RUELLES ET DE BORNES D'INCENDIE DU SECTEUR ÉLOIGNÉ

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour le déneigement du stationnement de la caserne Séguin, de puits, de ruelles et de bornes d'incendie du secteur éloigné, deux (2) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 25 octobre 2012 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-63;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Dénéigement J.T.D., 3952, route Harwood, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 0G1, pour le déneigement du stationnement de la caserne Séguin, de puits, de ruelles et de bornes d'incendie du secteur éloigné, et ce, pour un montant de dix mille huit cent quarante-sept dollars et quatre-vingt-huit cents (10 847,88 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-63;

Certificat de crédits suffisants émis pour l'année 2012 et budget 2013.

« ADOPTÉE »

12-11-1042 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-64 / DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS DU CENTRE MULTISPORTS

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour le déneigement des stationnements du Centre multisports, trois (3) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 25 octobre 2012 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, deux (2) des trois (3) soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-64;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Luc Castonguay inc., 464, rue Lafleur, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 6N4, pour le déneigement des stationnements du Centre multisports, et ce, pour un montant de quarante-trois mille six cent quatre-vingt-dix dollars et cinquante cents (43 690,50 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-64;

Certificat de crédits suffisants émis pour l'année 2012 et budget 2013.

« ADOPTÉE »

12-11-1043 CIRCULATION / INTERDICTION DE STATIONNEMENT / RUE MARQUIS

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de circulation pour l'instauration d'une voie cyclable sécurisée sur la rue Marquis entre l'avenue Saint-Charles et la rue Larivée;

CONSIDÉRANT que la voie cyclable nécessite l'interdiction de stationnement du côté sud de la rue Marquis, entre l'avenue Saint-Charles et la rue Larivée, du 15 avril au 1^{er} novembre de chaque année;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville décrète l'interdiction de stationnement des véhicules routiers sur la rue Marquis, du côté sud, entre l'avenue Saint-Charles et la rue Larivée, et ce, du 15 avril au 1^{er} novembre de chaque année;

QUE soit mandaté à cette fin le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

12-11-1044 CIRCULATION / INTERDICTION D'ARRÊT ET DE STATIONNEMENT / SECTEUR DE L'ÉCOLE DE L'HYMNE-AU-PRINTEMPS

CONSIDÉRANT une demande pour l'ajout de signalisations supplémentaires afin d'assurer la sécurité des usagers de l'école de l'Hymne-au-Printemps;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de circulation lors d'une réunion tenue le 19 septembre 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville décrète l'interdiction d'arrêt des véhicules routiers sur la rue Maurice-Richard, du côté nord, entre les rues Jean-Béliveau et Jacques-Plante;

QUE la Ville décrète l'interdiction d'arrêt des véhicules routiers sur le côté sud de la rue Maurice-Richard entre les rues Jean-Béliveau et Phil-Goyette durant les heures scolaires, et ce, de 7 h 30 à 8 h 30 et de 14 h à 15 h 30;

QUE la Ville décrète l'interdiction de stationnement des véhicules routiers dans la zone de débarcadère 5 minutes située à l'extrémité ouest de la rue Maurice-Richard;

QUE soit mandaté à cette fin le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

12-11-1045 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-57 / SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE / AGRANDISSEMENT ET MISE À NIVEAU DE L'USINE DE FILTRATION

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels d'architecture dans le cadre de l'agrandissement et la mise à niveau de l'usine de filtration, deux (2) soumissions ont été reçues, au plus tard à 11 h, le 24 octobre 2012;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 26 octobre 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Tremblay L'Écuyer Architectes, 1374, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec), H2L 1M4, pour les services professionnels d'architecture dans le cadre de l'agrandissement et la mise à niveau de l'usine de filtration, et ce, pour un montant totalisant soixante-dix-sept mille trente-trois dollars et vingt-cinq cents (77 033,25 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-12-57;

QU'à cette fin sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	01-111-00-100	(Taxes foncières générales)	73 683 \$
À :	03-200-00-721	(Transf. act. inv. – infrastructures)	73 683 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-11-1046 RATIFICATION / LEVÉE DE L'INTERDICTION PARTIELLE D'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT l'avis de levée de l'interdiction partielle d'utilisation extérieure de l'eau potable en vigueur à compter du 22 octobre 2012 émis par M. Christian Gendron, directeur du Service des eaux;

CONSIDÉRANT que cet avis doit, en vertu de l'article 8.3 du Règlement sur l'utilisation extérieure de l'eau potable (Règlement n° 1623), être ratifié par le Conseil lors de la séance subséquente;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifié l'avis de levée de l'interdiction partielle d'utilisation extérieure de l'eau potable en vigueur à compter du 22 octobre 2012 émis par M. Christian Gendron, directeur du Service des eaux.

« ADOPTÉE »

12-11-1047 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / RACCORDEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU SECTEUR DOMAINE-EN-HAUT / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la problématique de contamination bactérienne de l'eau potable du secteur Domaine-en-haut;

CONSIDÉRANT la problématique associée à la présence de fluorure dans l'eau potable du secteur Domaine-en-haut;

CONSIDÉRANT que le projet de raccordement du réseau d'aqueduc du secteur Domaine-en-haut au réseau d'aqueduc du secteur Vaudreuil éliminera les problématiques reliées à l'eau potable du secteur;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 1.4 – Infrastructures d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT que le projet susdit respecte les objectifs du programme;

CONSIDÉRANT que la Ville confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Christian Gendron, directeur du Service des eaux, soit autorisé à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document relatif à une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 1.4 – Infrastructures d'aqueduc et d'égout, à l'égard du projet de raccordement du réseau d'aqueduc du secteur Domaine-en-haut.

« ADOPTÉE »

Le conseiller M. Claude Beaudoin quitte son siège.

12-11-1048 CHOIX DES PROFESSIONNELS / RÈGLEMENT N° 1654 / PROTOCOLE D'ENTENTE / TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE DE L'INTERSECTION DE L'AUTOROUTE 20 (BOULEVARD HARWOOD) ET DE LA ROUTE 338 (ROUTE DE LOTBINIÈRE) Y INCLUANT LES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET TOUS LES TRAVAUX CONNEXES

CONSIDÉRANT le projet de règlement n° 1654 autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur S.E.C. Immeubles Marché Dorion en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, les travaux de réaménagement géométrique de l'intersection de l'autoroute 20 (boulevard Harwood) et de la route 338 (route de Lotbinière) y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes;

CONSIDÉRANT que l'article 0.7 du protocole d'entente à intervenir stipule que les professionnels pour exécuter les plans et devis et la surveillance des travaux de ce projet seront choisis par la Ville;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme le choix de la firme d'ingénieurs-conseils Genivar pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement géométrique de l'intersection de l'autoroute 20 (boulevard Harwood) et de la route 338 (route de Lotbinière) incluant tous les travaux connexes, où celle-ci a été mandatée par le promoteur S.E.C. Immeubles Marché Dorion;

QUE la firme Inspec-Sol soit choisie afin de donner le soutien nécessaire à l'ingénieur-résidant chargé de la surveillance des travaux aux fins de vérifier la qualité et la mise en place des matériaux posés sur ce projet et d'assurer que tous les rapports soient transmis au chef de division – Technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

QUE tous ces professionnels soient mandatés par le promoteur S.E.C. Immeubles Marché Dorion, le tout en conformité avec le protocole d'entente à intervenir faisant l'objet de l'annexe A, en date du 18 octobre 2012, qui fait partie intégrante du projet de règlement n° 1654.

« ADOPTÉE »

12-11-1049 ORDRES DE CHANGEMENT N^{OS} 52 À 68 ET 70 / CONSTRUCTION DU CENTRE MULTISPORTS / RÈGLEMENT N^O 1601

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{OS} 52 à 68 et 70 reliés au projet « Construction du Centre multisports – Règlement n° 1601 » totalisant un montant de cent cinquante-huit mille sept cent vingt et un dollars et quatre-vingt-treize cents (158 721,93 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1601.

« ADOPTÉE »

12-11-1050 ORDRE DE CHANGEMENT N^O 6 / DÉMOLITION DE LA CASERNE SUR LA RUE JEANNOTTE ET CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT POUR L'ARÉNA / RÈGLEMENT N^O 1610

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n°6 relié au projet « Démolition de la caserne sur la rue Jeannotte et construction d'un stationnement pour l'aréna – Règlement n° 1610 » totalisant un montant de huit mille trois cent quinze dollars (8 315 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1610.

« ADOPTÉE »

Le conseiller M. Claude Beaudoin reprend son siège.

12-11-1051 ORDRE DE CHANGEMENT N^O 1 / TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER 2012 – RUE FORBES

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n°1 relié au projet « Travaux de réhabilitation du réseau routier 2012 – rue Forbes » totalisant un montant de mille neuf cent quarante-sept dollars et trente-huit cents (1 947,38 \$), taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-11-1052 ORDRES DE CHANGEMENT N^{OS} 1 ET 2 / PAVAGE, BORDURES, ÉCLAIRAGE ET TRAVAUX CONNEXES DES RUES VIVALDI, BELLINI ET VERDI / RÈGLEMENT N^O 1634

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{OS} 1 et 2 reliés au projet « Pavage, bordures, éclairage et travaux connexes des rues Vivaldi, Bellini et Verdi - Règlement n° 1634 » totalisant un montant de seize mille huit cent quatre-vingt-sept dollars et trente cents (16 887,30 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1634.

« ADOPTÉE »

12-11-1053 ACQUISITION / LOTS 4 712 153, 4 712 121 ET 4 712 155 / RUE STRAUSS, PASSAGE PIÉTONNIER ET PARC / OFFICIALISATION DES ARRÊTS OBLIGATOIRES

CONSIDÉRANT que les travaux de construction de la rue Strauss sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'acquisition des lots 4 712 153 (rue Strauss), 4 712 121 (passage piétonnier) et 4 712 155 (parc) et de décréter la rue ouverte;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 8.1 du Règlement n° 1160, le Conseil municipal a le pouvoir de décréter l'arrêt obligatoire des véhicules routiers sur le territoire en vue d'assurer la sécurité du public;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville procède à l'acquisition des lots 4 712 153 (rue Strauss), 4 712 121 (passage piétonnier) et 4 712 155 (parc);

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit acte notarié et tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE la rue identifiée ci-haut soit décrétée ouverte en date de la conclusion de l'acte à intervenir;

QUE la Ville décrète l'arrêt obligatoire des véhicules routiers aux endroits suivants :

- sur la rue Strauss, à l'intersection de la rue Mozart, adjacent au lot 4 712 155;
- sur la rue Strauss, à l'intersection de la rue Mozart, adjacent au lot 4 712 147;
- sur la rue Mozart, à l'intersection de la rue Strauss, adjacent au lot 4 712 110;
- sur la rue Mozart, à l'intersection du passage piétonnier (lot 4 712 121), adjacent au lot 4 712 155;
- sur la rue Mozart, à l'intersection du passage piétonnier (lot 4 712 121), adjacent au lot 4 712 120;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, au Service des travaux publics ainsi qu'au Service de sécurité incendie;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-11-1054 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS / PRÉPARATION D'UN PLAN DIRECTEUR / AMÉNAGEMENT DES FOSSÉS ET/OU TRANCHÉE DRAINANTE / ROUTE DE LOTBINIÈRE, MONTÉE DE LA CÔTE-DOUBLE, RUES ASSELIN, BELLERIVE, MELOCHE ET ROUSSEAU / ABROGATION DE LA RÉOLUTION 12-07-665

CONSIDÉRANT la résolution 12-07-665 approuvant les critères d'évaluation et de pondération à l'égard de l'étude des soumissions pour des services professionnels en vue de la préparation d'un plan directeur pour l'aménagement de fossés et/ou tranchée drainante sur la route de Lotbinière, la montée de la Côte-Double ainsi que les rues Asselin, Bellerive, Meloche et Rousseau;

CONSIDÉRANT que le délai prévu pour ces travaux a été modifié;

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier les critères en conséquence;

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu d'établir les exigences et les critères modifiés qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les nouveaux critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le Service du développement et de l'aménagement du territoire – division Technique, en date du 31 octobre 2012, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres par voie d'invitation à l'égard de services professionnels en vue de la préparation d'un plan directeur pour l'aménagement de fossés et/ou tranchée drainante sur la route de Lotbinière, la montée de la Côte-Double, les rues Asselin, Bellerive, Meloche et Rousseau;

ET QUE soit abrogée la résolution à toute fin que de droit la 12-07-665.

« ADOPTÉE »

12-11-1055 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 10 OCTOBRE 2012

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 10 octobre 2012.

« ADOPTÉE »

12-11-1056 PIIA / 3150, BOULEVARD DE LA GARE, LOCAL 150 / MODIFICATION AU CONCEPT D'AFFICHAGE / ZONE C3-356 / CCU N° 12-10-172

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-10-172 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 octobre 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3150, boulevard de la Gare, local 150, la nouvelle enseigne telle que présentée aux dessins n° 093-006-R5, pages 1/2 et 2/2, préparés par Déco Signalisation, révision 4, en date du 10 septembre 2012.

« ADOPTÉE »

12-11-1057 PIIA / 1005, AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND / NOUVEAU PROJET COMMERCIAL / ZONE C2-415 / CCU N° 12-10-173

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-10-173 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 octobre 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville refuse, à l'égard de l'immeuble sis au 1005, avenue André-Chartrand, le projet tel que présenté au document préparé par la firme d'architectes Stendel + Reich intitulé « Plaza Chartrand » reçu en date du 2 octobre 2012, et ce, jusqu'à ce que de nouveaux plans conformes à la réglementation municipale soient soumis.

« ADOPTÉE »

12-11-1058 PIIA / 52, AVENUE SAINT-JEAN-BAPTISTE (ÉLÉMENT D'INTÉRÊT PATRIMONIAL) / MODIFICATION DU PORCHE AVANT / ZONE H1-713 / CCU N° 12-10-175

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-10-175 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 octobre 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 52, avenue Saint-Jean-Baptiste, le projet de modification du porche avant tel que proposé aux dessins préparés en date du 24 septembre 2012 par M. Ryan Toniolo, propriétaire, et ce, sous réserve cependant d'utiliser uniquement de la pierre de modèle « Aged LedgeStone ».

« ADOPTÉE »

12-11-1059 PIIA / 111, AVENUE DU CLUB (AIRE DE PROTECTION DE LA MAISON TRESTLER) / AJOUT D'UN ÉTAGE AU-DESSUS DU SOLARIUM SITUÉ EN COUR ARRIÈRE / ZONE H1-532 / CCU N° 12-10-176

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-10-176 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 octobre 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 111, avenue du Club, l'ajout d'un étage au-dessus du solarium situé en cour arrière tel que montré au plan préparé en date du 4 septembre 2012 par M. David Hodgson, T.P., projet 12-034;

ET QUE la Ville appuie la requérante pour l'obtention de l'autorisation nécessaire auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

« ADOPTÉE »

12-11-1060 PIIA / 175, AVENUE DU CLUB / AGRANDISSEMENT DE LA RÉSIDENCE EN COUR ARRIÈRE ET RÉFECTION DE LA GALERIE EN COUR AVANT / ZONE H1-532 / CCU N° 12-10-177

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-10-177 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 octobre 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 175, avenue du Club, le projet d'agrandissement de la résidence en cour arrière et la réfection de la galerie en cour avant, le tout tel que montré aux plans préparés en date du 6 septembre 2012 par M^{me} Chantal Paradis, architecte, dossier 11060, ainsi que les rampes modèle « Patrimoine » de la compagnie Distinction, code de produit PAT-3570 (blanc), barreaux 700, main courante 70.

« ADOPTÉE »

12-11-1061 PIIA / 46, BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES / NOUVELLE ENSEIGNE / ZONE C3-301 / CCU N° 12-10-178

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-10-178 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 octobre 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 46, boulevard de la Cité-des-Jeunes, la demande de nouvelle enseigne telle que montrée au document préparé par Californéon en date du 9 octobre 2012.

« ADOPTÉE »

12-11-1062 PIIA / 253, BOULEVARD HARWOOD / MODIFICATION AU CONCEPT ARCHITECTURAL DE LA NOUVELLE CONSTRUCTION COMMERCIALE / ZONE C2-756 / CCU N° 12-10-179

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-10-179 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 octobre 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 253, boulevard Harwood, les plans projets intitulés « Dév. Comm. Vaudreuil-Dorion-CRU 103 », n^{os} de dessins A400 et A401, préparés par DCYSA en date du 9 octobre 2012, et ce, sous réserve cependant que la fenêtre tympan située sur le mur avant donnant sur l'allée d'accès principale, telle qu'initialement prévue au plan projet intitulé « Dév. Comm. Vaudreuil-Dorion-CRU 103 », n^o de dessin A410, préparé par DCYSA en date du 24 avril 2012, soit conservée et que les modifications apportées soient approuvées par le Service de sécurité incendie de la Ville.

« ADOPTÉE »

12-11-1063 CESSIION DE PARC / GROUPE N.A.M. INC. / LOT 4 631 972 / SECTEUR GRANDS COMPOSITEURS

CONSIDÉRANT que dans le plan directeur du secteur des Grands Compositeurs, des parcs y étaient montrés pour acquisition pour fins de parcs;

CONSIDÉRANT que le parc « B » identifié, propriété du Groupe N.A.M., a déjà été loti et non cédé à la Ville en guise de 10 % pour fin de parc;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait eu un oubli dans la cession dudit lot;

CONSIDÉRANT que la Ville désire acquérir ce terrain dans les plus brefs délais;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la cession du lot 4 631 972 d'une superficie de 2 978,4 m² montré sur le plan de lotissement préparé par M. Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, dossier T13061-243, minute 39790, en date du 13 avril 2010, en guise de compensation de 10 % pour fins de parc et que la totalité soit mise en réserve pour projet futur dudit requérant, soit le Groupe N.A.M. inc., dans la Ville de Vaudreuil-Dorion;

QUE tous les honoraires et frais afférents à cette cession soient à la charge du promoteur;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié et tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

12-11-1064 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT N^o 1270-41 / MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) / DIVERS LOTS VISÉS / SECTEUR FIEF-CHOISY À L'EST DE L'AUTOROUTE 40

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n^o 1270-41 intitulé :

« Règlement amendant le plan d'urbanisme de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de modifier les dispositions relatives à un programme particulier d'urbanisme (PPU) visant la partie du territoire correspondant aux lots 1 830 152, 1 830 154, 1 830 155, 1 830 191, 1 830 201, 1 830 209, 1 830 252, 1 830 253 et une partie du lot 1 834 614 localisés dans le secteur du Fief-Choisy, plus précisément à l'est de l'autoroute 40 »,
soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 10 décembre 2012 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

12-11-1065 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1270-41 / MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) / DIVERS LOTS VISÉS / SECTEUR FIEF-CHOISY À L'EST DE L'AUTOROUTE 40

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement amendant le plan d'urbanisme de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de modifier les dispositions relatives à un programme particulier d'urbanisme (PPU) visant la partie du territoire correspondant aux lots 1 830 152, 1 830 154, 1 830 155, 1 830 191, 1 830 201, 1 830 209, 1 830 252, 1 830 253 et une partie du lot 1 834 614 localisés dans le secteur du Fief-Choisy, plus précisément à l'est de l'autoroute 40.

12-11-1066 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT N° 1272-01 / MODIFICATION DU DÉLAI DE VALIDITÉ D'UNE DÉROGATION MINEURE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1272-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 1272 afin de modifier le délai de validité d'une dérogation mineure »,
soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 19 novembre 2012 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

12-11-1067 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1272-01 / MODIFICATION DU DÉLAI DE VALIDITÉ D'UNE DÉROGATION MINEURE

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 1272 afin de modifier le délai de validité d'une dérogation mineure.

12-11-1068 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT N° 1274-12 / PERMIS ET CERTIFICATS / MODIFICATION / INDEX TERMINOLOGIQUE, AMENDES ET CERTIFICATS D'OCCUPATION

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1274-12 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274 en ce qui a trait à l'index terminologique, aux amendes et aux certificats d'occupation »,
soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 19 novembre 2012 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

12-11-1069 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N^o 1274-12 / PERMIS ET CERTIFICATS / MODIFICATION / INDEX TERMINOLOGIQUE, AMENDES ET CERTIFICATS D'OCCUPATION

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274 en ce qui a trait à l'index terminologique, aux amendes et aux certificats d'occupation.

12-11-1070 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N^o 1275-172 / REMPLACEMENT DES GRILLES DES USAGES ET NORMES DES ZONES H1-909, H1-913 ET H1-914 / SECTEUR FIEF-CHOISY

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n^o 1275-172 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de remplacer les grilles des usages et normes des zones H1-909, H1-913 et H1-914 »,
soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 19 novembre 2012 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

12-11-1071 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N^o 1275-172 / REMPLACEMENT DES GRILLES DES USAGES ET NORMES DES ZONES H1-909, H1-913 ET H1-914 / SECTEUR FIEF-CHOISY

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de remplacer les grilles des usages et normes des zones H1-909, H1-913 et H1-914.

12-11-1072 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N^o 1275-173 / MODIFICATION / DISPOSITIONS PRÉVUES À LA GRILLE H1-910 / DÉVELOPPEMENT DE PROJET D'ENSEMBLE / ALIMENTATION PUBLIQUE EN EAU POTABLE / SECTEUR FIEF-CHOISY

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n^o 1275-173 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les dispositions prévues à la grille H1-910 visant à permettre le développement de projet d'ensemble dans cette zone et précisant une alimentation publique en eau potable »,
soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 19 novembre 2012 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

12-11-1073 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N^o 1275-173 / MODIFICATION / DISPOSITIONS PRÉVUES À LA GRILLE H1-910 / DÉVELOPPEMENT DE PROJET D'ENSEMBLE / ALIMENTATION PUBLIQUE EN EAU POTABLE / SECTEUR FIEF-CHOISY

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les dispositions prévues à la grille H1-910 visant à permettre le développement de projet d'ensemble dans cette zone et précisant une alimentation publique en eau potable.

12-11-1074 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N^o 1275-175 / MODIFICATION DE LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE I3-831 / SECTEUR MONTÉE LABOSSIÈRE ET CITÉ-DES-JEUNES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n^o 1275-175 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone I3-831 »,
soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 19 novembre 2012 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

12-11-1075 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N^o 1275-175 / MODIFICATION DE LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE I3-831 / SECTEUR MONTÉE LABOSSIÈRE ET CITÉ-DES-JEUNES

Le conseiller M. Réналd Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone I3-831.

12-11-1076 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT N^o 1276-06 / CONSTRUCTION / MODIFICATION / EMPATTEMENT ET FONDATION, SOUPAPE DE RETENUE ET POÊLES À BOIS

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n^o 1276-06 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de construction numéro 1276 en ce qui a trait à l'empattement et fondation, à la soupape de retenue et aux poêles à bois »,
soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 19 novembre 2012 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

12-11-1077 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1276-06 / CONSTRUCTION / MODIFICATION / EMPATTEMENT ET FONDATION, SOUPAPE DE RETENUE ET POÊLES À BOIS

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de construction numéro 1276 en ce qui a trait à l'empattement et fondation, à la soupape de retenue et aux poêles à bois.

12-11-1078 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT N° 1277-17 / PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) / INSERTION À L'ARTICLE 1.1.2 DU NUMÉRO DE ZONE C2-756 / SECTEUR HARWOOD ET DE LOTBINIÈRE

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1277-17 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1277 afin d'insérer à l'article 1.1.2 le numéro de zone C2-756 »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 19 novembre 2012 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

12-11-1079 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1277-17 / PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) / INSERTION À L'ARTICLE 1.1.2 DU NUMÉRO DE ZONE C2-756 / SECTEUR HARWOOD ET DE LOTBINIÈRE

La conseillère M^{me} Guylène Duplessis donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1277 afin d'insérer à l'article 1.1.2 le numéro de zone C2-756.

12-11-1080 PRÉSENTATION DE PROJET / RÈGLEMENT N° 1655 / CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Le conseiller M. Gabriel Parent présente le projet de règlement n° 1655 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ».

12-11-1081 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1655 / CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement portant sur un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

12-11-1082 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1654 / PROTOCOLE D'ENTENTE / S.E.C. IMMEUBLES MARCHÉ DORION / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / HONORAIRES PROFESSIONNELS / TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE DE L'INTERSECTION DE L'AUTOROUTE 20 (BOULEVARD HARWOOD) ET DE LA ROUTE 338 (ROUTE DE LOTBINIÈRE) INCLUANT LES TRAVAUX CONNEXES

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance extraordinaire tenue le 29 octobre 2012 un projet de règlement portant le n° 1654;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 5 novembre 2012;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1654 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1654 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « S.E.C. Immeubles Marché Dorion » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, les travaux de réaménagement géométrique de l'intersection de l'autoroute 20 (boulevard Harwood) et de la route 338 (route de Lotbinière) y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes ».

« ADOPTÉE »

12-11-1083 RETRAIT / RÈGLEMENT N° 1626 / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / HONORAIRES PROFESSIONNELS / CONSTRUCTION D'UN PONT AU-DESSUS DE LA RIVIÈRE QUINCHIEN / TRAVAUX DE VOIRIE, D'AQUEDUC, D'ÉGOUT PLUVIAL ET D'ÉCLAIRAGE ET TRAVAUX CONNEXES SUR L'AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND ENTRE L'EXTRÉMITÉ SUD ET LE BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption du Règlement n° 1626 le 17 septembre 2012, un registre a été tenu le 1^{er} octobre 2012;

CONSIDÉRANT que quatre cent dix-neuf (419) personnes ont signé ledit registre alors que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (599);

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ce résultat, le processus d'approbation a été suspendu par la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville a tenu, le 17 octobre 2012, une séance d'information et de consultation sur le règlement d'emprunt n° 1626;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette séance, il est apparu qu'un nombre important de personnes directement touchées par le règlement d'emprunt n° 1626 demande son retrait;

CONSIDÉRANT que le Règlement n° 1626, bien qu'adopté, n'est toujours pas en vigueur;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction d'un pont au-dessus de la rivière Quinchien, incluant les travaux de voirie, d'aqueduc, d'égout pluvial et d'éclairage, ainsi que tous les travaux connexes sur l'avenue André-Chartrand entre son extrémité sud et le boulevard de la Cité-des-Jeunes en décrétant un emprunt de deux millions trois cent cinquante-sept mille dollars (2 357 000 \$) à ces fins soit définitivement retiré.

« ADOPTÉE »

12-11-1084 AUTORISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner l'autorisation accordée par la directrice générale, savoir :

- Tenue de l'événement de planche à neige EMPIRE SMF Vaudreuil dans le stationnement du Centre Riocan situé au 46, boulevard de la Cité-des-Jeunes (arrière de la boutique Empire), le 20 octobre 2012.

« ADOPTÉE »

12-11-1085 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

12-11-1086 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

12-11-1087 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 21 h 03 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier